



Note d'

Numéro 39  
Mai 2010

# information

du SRED

Service de la recherche en éducation  
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

## Les prestataires d'activités extrascolaires face à un changement d'horaire scolaire

Alexandre Jaunin, Muriel Pecorini  
avec la collaboration de Marco Spagnoli

Toute modification du temps scolaire entraîne *de facto* une réorganisation de l'emploi du temps des enfants et des familles, notamment celle des cours et activités suivis par les enfants en dehors du temps scolaire.

L'aménagement d'un nouvel horaire scolaire envisagé pour la rentrée 2011 dans l'enseignement infantin et primaire public donnait ainsi l'occasion d'enquêter auprès des prestataires qui organisent des activités extrascolaires pour les enfants âgés de 4 à 12 ans afin de connaître entre autres leur position à ce sujet.

Cette note fournit une brève description du profil de ces prestataires, au demeurant fortement hétérogène, et relève notamment l'impact de différentes modifications possibles de l'horaire scolaire sur l'organisation et la fréquentation de leurs activités.

Dans le cadre de l'harmonisation de la scolarité obligatoire au niveau suisse (concordat HarmoS), le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP)<sup>1</sup> a souhaité en 2008 repenser l'aménagement du temps scolaire dans l'enseignement infantin et primaire public genevois, intégrant une augmentation de la dotation horaire<sup>2</sup>. Le temps scolaire s'articulant avec le temps extrascolaire (accueil parascolaire, activités sportives et culturelles, devoirs), le DIP a choisi de procéder à une large consultation<sup>3</sup>.

C'est dans ce contexte que le Service de la recherche en éducation (SRED) a été

mandaté par le DIP pour réaliser une étude sur l'aménagement du temps scolaire et extrascolaire (ATSE), dont l'objectif principal était de dégager des tendances générales relatives à l'impact d'une modification de l'horaire scolaire pour les principaux acteurs concernés, en particulier pour les diverses institutions et associations qui proposent aux enfants, en dehors du temps scolaire, des cours et activités dans les domaines du sport et des loisirs, de la culture et des arts<sup>4</sup>.

Au regard des débats autour de l'horaire scolaire qui ont eu lieu depuis plusieurs décennies à Genève<sup>5</sup>, c'est la première fois que ces acteurs sont sollicités, de

### Encadré 1: Prestataires d'activités extrascolaires enquêtés

La liste des prestataires a été constituée à partir de la base de données (nommée Fichier Hobby), tenue et mise à jour par le Service des loisirs de la jeunesse du DIP, qui regroupait au moment de l'enquête plus de 1'500 activités offertes dans le canton de Genève. Ne contenant que les activités développées par des institutions publiques ou des organismes associatifs, cette liste a été complétée afin d'obtenir une meilleure représentativité de la population visée. Dans le contexte particulier de l'étude, il n'a toutefois pas été possible de constituer un fichier exhaustif de l'ensemble des prestataires d'activités extrascolaires œuvrant dans le canton de Genève. Par conséquent, il est possible que certains domaines d'activités proposés par les prestataires soient légèrement sous-représentés parmi l'ensemble de la population cible.

Au total, 597 questionnaires ont été envoyés, dont 74 en retour sont à considérer comme hors champ de l'enquête : il s'agissait de prestataires n'organisant pas au moment de l'enquête des activités pour les enfants âgés de 4 à 12 ans ou ne proposant pas d'activités durant la semaine d'école mais uniquement le week-end ou pendant les vacances scolaires. Sur les 523 prestataires constituant la population cible enquêtée, 373 ont retourné un questionnaire renseigné, ce qui représente un taux de réponse de 71%.

Les organismes (consulats, associations, communautés religieuses) dispensant des cours de langue et de culture d'origine (LCO) ou des cours d'instruction religieuse, ainsi que les organisations faitières (principalement dans le domaine du sport), ont été enquêtés, mais ils ne sont pas inclus ici, les questions abordées étant sensiblement différentes de celles posées à la population des prestataires.

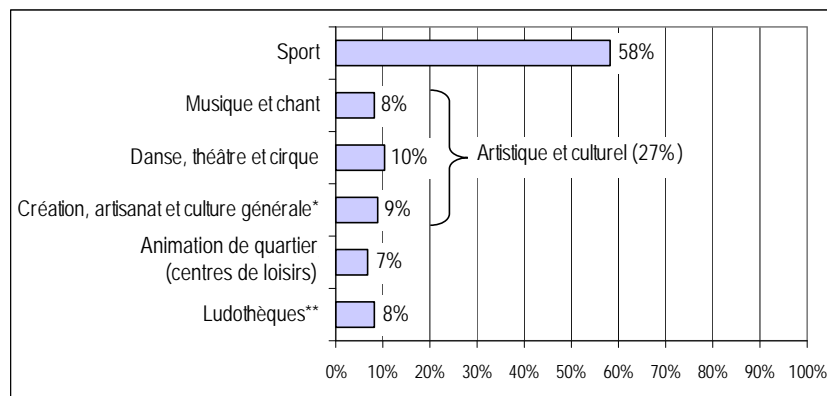
manière aussi large, pour donner leur point de vue en leur qualité de *prestataires d'activités extrascolaires*. A cette fin, une enquête postale par questionnaire a été réalisée<sup>6</sup> en juin 2009 auprès de plus de 500 prestataires offrant des cours ou activités destinés aux enfants âgés de 4 à 12 ans (**Encadré 1**). Parmi eux, 373 prestataires ont bien voulu répondre à des questions portant sur leur profil (statut, type d'activité proposée, plage horaire occupée sur la semaine, etc.), sur l'impact de trois scénarios d'horaire scolaire sur l'organisation de leurs activités (possibilité de réaménager les horaires, type de difficultés, effet sur la fréquentation), ainsi que sur leurs préférences à l'égard de ces scénarios.

### Plus de la moitié des prestataires enquêtés organisent des activités sportives

Globalement, le profil des prestataires enquêtés se caractérise par une certaine hétérogénéité. Tout d'abord, concernant les activités proposées aux enfants de 4 à 12 ans, plus de la moitié des prestataires interrogés se classent dans le domaine du sport et un peu plus du quart dans le domaine artistique et culturel (musique, danse, théâtre et cirque; création, artisanat et culture générale) (**Figure 1**). Le reste des prestataires enquêtés se définissent plutôt comme des lieux d'accueil et d'animation (centres de loisirs et ludothèques), dont une partie de leur activité ne prévoit pas de programmation annuelle ou trimestrielle contrairement aux autres prestataires.

Précisons que le classement des prestataires selon le domaine des activités qu'ils organisent ne reflète pas *stricto sensu* l'offre d'activités destinées aux

**Figure 1. Répartition des prestataires d'activités extrascolaires destinées aux enfants âgés de 4 à 12 ans, selon le domaine d'activité (N=373)**



Lecture: 58% des prestataires enquêtés organisent des activités sportives.

\* Hors prestataires organisant des cours de langue et de culture d'origine (LCO) ou des cours d'instruction religieuse.

\*\* Dont quatre bibliothèques ayant répondu à l'enquête qui ont des activités programmées.

Source: Enquête ATSE - SRED juin 2009

enfants de 4 à 12 ans. Par exemple concernant le domaine de la musique, trois écoles, considérées chacune comme un seul et unique prestataire, représentent au total près de 40 centres d'enseignement répartis sur le canton.

Par ailleurs, quel que soit le domaine d'activité, la majorité des prestataires enquêtés s'adressent aussi bien à un public de jeunes enfants qu'à des adolescents ou des adultes. Seuls 20% des prestataires consacrent leurs activités uniquement aux enfants de moins de 12 ans. Enfin, le nombre d'enfants concernés peut varier entre moins de 10 enfants par mois à plus de 2'000 selon le prestataire. Toutefois, les deux tiers d'entre eux sont plutôt de petites structures accueillant environ 50 enfants en moyenne par mois.

La prépondérance de prestataires organisant des activités sportives fait tout à

fait écho à la pratique d'un sport, dans le cadre d'une association ou d'un club, par les enfants genevois de moins de 12 ans. En 2008, un peu plus de la moitié des enfants scolarisés dans l'enseignement enfantin et primaire public pratiquaient régulièrement (et sur inscription) une activité sportive au cours de la semaine (**Encadré 2**). Cette situation est assez proche de celle relevée à l'échelle de la Suisse: un peu plus de 60% de la population résidente des 10-11 ans était en 2007 affiliée à un club de sport<sup>7</sup>.

Les clubs et associations sportifs enquêtés se répartissent selon le type de discipline de la manière suivante: sport d'équipe (27%), gymnastique (18%), sport de raquette (18%), arts martiaux et sport de combat (14%), sport aquatique (9%), sport d'hiver (4%) et autres sports (athlétisme, équitation, etc.) (9%).

### Encadré 2: Participation des enfants âgés de 4 à 12 ans aux activités extrascolaires

L'étude sur l'aménagement du temps scolaire et extrascolaire comprenait une enquête réalisée fin 2008 auprès d'un échantillon représentatif d'un peu plus de 1'500 parents d'élèves de l'enseignement enfantin et primaire public. Outre leurs préférences en matière d'horaire scolaire, des informations ont été recueillies sur l'organisation de la prise en charge des enfants en dehors de l'école et sur la participation des enfants à des activités extrascolaires.

Une majorité (plus de 70%) des enfants scolarisés dans l'enseignement enfantin et primaire public participent de manière régulière (et sur inscription) à au moins une activité extrascolaire dans la semaine et y consacrent, en moyenne, 3 heures de leur temps par semaine, hors week-end. Leur participation et le temps consacré à ces activités augmentent avec l'âge (en moyenne 1 heure et demie par semaine en 1re enfantine contre 4 heures en 6e primaire).

Les jours d'école sont un peu plus prisés que le mercredi pour la participation aux activités extrascolaires (trois quarts des enfants contre deux tiers). Si près d'un tiers des enfants suivent une activité au moins le mercredi matin, très peu d'entre eux consacrent *uniquement* la matinée du mercredi à des activités, et cette situation concerne surtout les plus jeunes enfants.

La participation à une activité sportive organisée (en premier lieu un sport d'équipe et la natation) est plus importante (trois quarts des enfants ayant une activité au cours de la semaine) que la participation à des cours artistiques, culturels ou de langue (un peu plus de la moitié). A noter également que le type d'activité suivie diffère selon l'âge des enfants (les plus grands pratiquent plus souvent un sport d'équipe), selon le genre et selon le milieu social (les sports d'équipe concernent davantage les enfants de milieu modeste; les cours de musique, davantage les enfants de milieu favorisé).

Source: «Les activités extrascolaires des enfants». In Pecorini, M., Jaunin, A., Ducret, J.-J., Benninghoff, F. (2010). *Aménagement du temps scolaire et extrascolaire. Vers un nouvel horaire scolaire*. Genève: SRED, pp. 55-60.

**Figure 2. Prestataires d'activités extrascolaires destinées aux enfants âgés de 4 à 12 ans, selon le statut et le domaine d'activité (N=373)**

	Associations ou clubs subventionnés	Associations ou clubs non subventionnés	Ecoles privées, particuliers indépendant, entreprises	Total
Sport	78%	19%	3%	100%
Musique et chant	70%	17%	13%	100%
Danse, théâtre et cirque	32%	19%	49%	100%
Création, artisanat et culture générale	39%	18%	43%	100%
Animation de quartier (centres de loisirs)	100%	-	-	100%
Ludothèques	97%	3%	-	100%
Ensemble des prestataires	73%	16%	11%	100%

Lecture: 78% des prestataires organisant des activités sportives sont des associations ou clubs subventionnés.

Source: Enquête ATSE - SRED juin 2009

### La grande majorité des prestataires perçoivent des subventions publiques

Tous domaines d'activités confondus, près des trois quarts des prestataires sont des associations ou clubs recevant des subventions publiques plus ou moins importantes<sup>8</sup> (Figure 2). Indépendamment du montant alloué, la grande majorité (85%) de ces associations ou clubs subventionnés perçoivent des subventions de la part des communes, un peu moins de la moitié de la part du canton et un sur cinq de la Confédération.

Dans le domaine sportif, à quelques exceptions près (clubs d'équitation), tous les prestataires sont organisés sous

forme associative ou en club, et la très grande majorité d'entre eux sont affiliés à une structure faîtière au niveau cantonal et/ou fédéral. Quatre associations sportives sur cinq reçoivent des subventions publiques et, pour plus des trois quarts d'entre elles, le montant de ces subventions représente moins de la moitié du budget de l'association.

Dans le domaine de la danse, du théâtre et du cirque, la moitié des prestataires sont des écoles privées (principalement des écoles de danse) et dans le domaine de la création, artisanat et culture générale, un peu moins de la moitié des prestataires est composée d'«indépendants» organisant des ateliers (p. ex. de poterie, de peinture) ou des cours spécifiques (soutien scolaire,

cours de langue ou d'informatique). Pour ces deux domaines d'activités, les prestataires sont moins nombreux à bénéficier de subventions publiques (respectivement 32% et 39%), dont le montant représente en majorité, comme pour le domaine du sport, moins de la moitié du budget de l'association.

Par contre, les prestataires du domaine de la musique sont davantage subventionnés: ils sont plus nombreux à percevoir des subventions publiques (70%) et le montant de ces dernières couvre plus largement leur budget. Précisons que dans ce domaine, le DIP a délégué, depuis quelques décennies, l'enseignement de la musique à des écoles et leur accorde par conséquent d'importantes subventions (Encadré 3).

### Encadré 3: Accès et encouragement aux activités culturelles, artistiques et sportives dans l'enseignement public

Un des objectifs de l'école publique genevoise est «d'aider chaque élève à développer de manière équilibrée sa personnalité, sa créativité ainsi que ses aptitudes intellectuelles, manuelles, physiques et artistiques» (art. 4 b de la Loi sur l'instruction publique (LIP), C 1 10).

Dans ce sens, le DIP a délégué, depuis 1971, à trois grandes institutions (Conservatoire de musique de Genève, Institut Jaques-Dalcroze et Conservatoire populaire de musique) «la réalisation de certaines tâches d'enseignement et de formation culturelle qui lui incombent dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique» (art. 16 de la LIP, adopté en 1989). Ces trois institutions, ainsi que quatre autres écoles de musique et deux associations culturelles, reçoivent des subventions de la part de l'Etat, qui permettent de réduire les frais d'écolage. En 2009, cette délégation a été renforcée dans le but de démocratiser l'accès à l'enseignement de base en musique, théâtre et danse, de diversifier l'offre et d'élargir le nombre de bénéficiaires (art. 16 de la LIP modifié). L'enseignement public délégué dans ces domaines est dorénavant confié à des institutions accréditées, celles-ci devant répondre à des exigences de qualité. Dans ce sens, les premières certifications ArtistiQua ont été délivrées en 2009.

Sur le plan culturel, «le canton apporte un soutien à la culture pour favoriser son développement» (art. 3 de la Loi sur l'accès et l'encouragement à la culture, C 3 05, 1996). La contribution du canton prend différentes formes, dont une «action permanente auprès des jeunes favorisant l'éveil, l'éducation et la pratique culturels» (art. 4, *op. cit.*), notamment durant le temps scolaire. Le Service cantonal de la culture (DIP) a en charge de mettre en œuvre la politique en la matière et a pour mission notamment de coordonner les liens entre l'école et le monde culturel. Par ailleurs, une des 13 priorités du DIP, «la culture comme ambition de l'instruction publique», souhaite établir «un cursus cohérent de sensibilisation et de formation culturelle tout au long de la scolarité» par une meilleure interaction entre l'offre culturelle et les actions pédagogiques.

Concernant le domaine du sport, l'Etat, «en étroite collaboration avec les communes, encourage la pratique du sport dans toutes les classes d'âge de la population du canton» (art. 1 de la Loi sur l'encouragement aux sports, B 6 15, 1985). Une aide financière est accordée aux sociétés et associations sportives entre autres pour l'encadrement et l'entraînement des jeunes sportifs de moins de 20 ans. Une nouvelle politique du sport au DIP est prévue pour d'ici 2011, dont l'objectif est d'ancrer durablement le sport dans le département, en soutenant la pratique du sport à l'école (renforcement du temps dévolu à l'éducation physique) et en dehors de celle-ci, et en développant le concept sport-études. Relevons que dans le domaine du sport, la forte implication des communes et des associations permet notamment de renforcer les liens sociaux au niveau local. Le Service des loisirs et de la jeunesse (DIP) a quant à lui pour mission de «participer à l'élaboration, la promotion et l'organisation de loisirs éducatifs pour les mineurs» (art. 13A de la Loi sur l'office de la jeunesse, J 6 05), en particulier dans le domaine sportif.

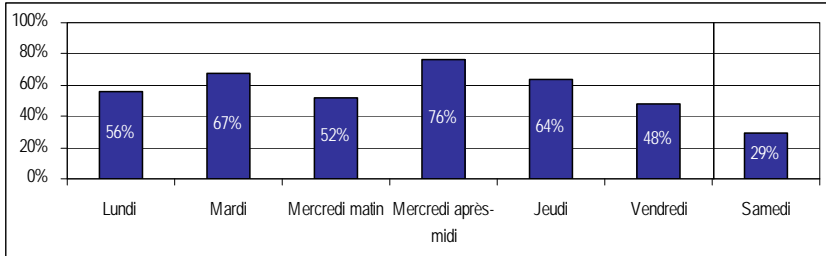
## Le mercredi après-midi, plage horaire la plus utilisée par les prestataires

Si la majorité des prestataires organisent des activités extrascolaires de manière

soutenue sur l'ensemble de la semaine, la plage horaire la plus utilisée est celle du mercredi après-midi – 76% d'entre eux proposant des activités à ce moment de la semaine; viennent ensuite celles des fins de journée du mardi et du jeudi

**Figure 3. Proportion de prestataires organisant des activités extrascolaires pour les enfants âgés de 4 à 12 ans, selon les jours de la semaine et le domaine d'activité**

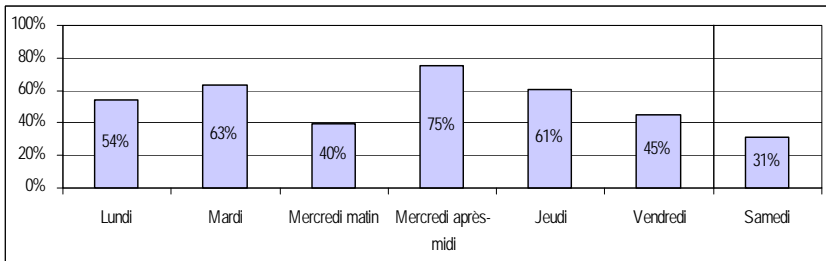
### 3a. Ensemble des prestataires\* (N=370)



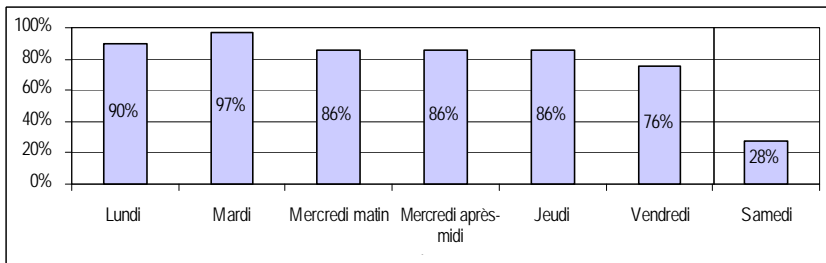
Lecture : 56% des prestataires enquêtés organisent des activités le lundi en fin de journée après l'école.

\* Y compris les centres de loisirs (animation de quartier) et les ludothèques.

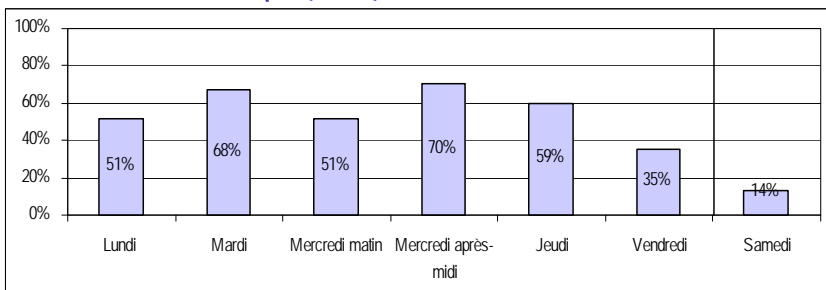
### 3b. Sport (N=215)



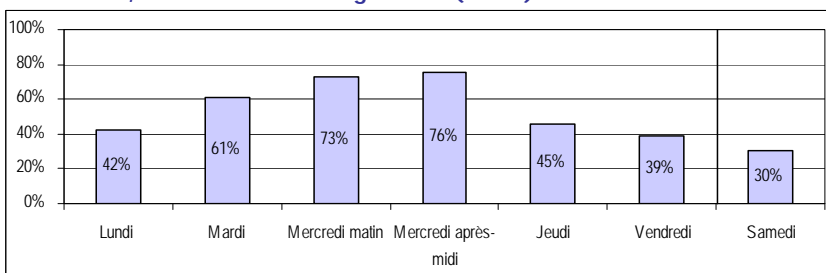
### 3c. Musique et chant (N=29)



### 3d. Danse, théâtre et cirque (N=37)



### 3e. Création, artisanat et culture générale (N=33)



Source : Enquête ATSE - SRED juin 2009

après l'école (**Figure 3a**).

Les deux tiers des prestataires occupent des plages horaires aussi bien en fin d'après-midi après l'école que le mercredi. Ceux proposant des activités *uniquement* le mercredi ou *uniquement* les fins d'après-midis après l'école concernent respectivement un prestataire sur six. Seuls 1% des prestataires organisent des activités *uniquement* le mercredi matin.

Selon le domaine d'activité, des différences de couverture horaire sur la semaine s'observent. Dans le domaine de la musique (et du chant), la couverture des prestataires est forte sur toute la semaine, les fins d'après-midis après l'école ainsi que le mercredi (matin et après-midi) (**Figure 3c**). Comparativement au domaine du sport et à celui de la danse, du théâtre et du cirque, les prestataires du domaine de la création, artisanat et culture générale organisent quant à eux davantage leurs activités le mercredi matin.

## Les changements d'horaire scolaire envisagés

Suite à la suppression définitive du samedi matin d'école, la semaine de l'écolier genevois de l'enseignement enfantin et primaire public se déroule, depuis la rentrée scolaire 1997, sur quatre jours: le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi, avec un horaire journalier organisé en deux tranches, de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00. La coupure au milieu de la semaine d'école existe depuis la fin du XIXe siècle mais était réservée au jeudi jusqu'en 1992, année où celui-ci a été remplacé par le mercredi<sup>9</sup>.

Afin d'aménager un nouvel horaire scolaire intégrant une augmentation du temps d'enseignement pour les élèves, trois macro-scénarios d'horaire scolaire ont été envisagés par le DIP (2008)<sup>10</sup>: (1) *ajout du mercredi matin d'école*: semaine de 4 jours et demi; (2) *allongement des 4 jours d'école*: semaine de 4 jours allongés jusqu'à 17h; (3) *horaire continu*: semaine de 5 jours se terminant vers 14h30 avec une courte pause à midi<sup>11</sup>.

## L'ajout du mercredi matin d'école poserait globalement moins de difficultés...

Avant d'aborder leurs préférences à l'égard de ces trois macro-scénarios, les prestataires d'activités extrascolaires ont été invités à exprimer les difficultés qu'ils pourraient rencontrer pour chacun des scénarios. Dans le cas de l'*ajout du mercredi matin d'école* et de l'*allongement*

**Figure 4. Adaptabilité des prestataires d'activités extrascolaires destinées aux enfants âgés de 4 à 12 ans, selon le modèle d'horaire scolaire**

	Possibilité d'adapter l'horaire des activités dans le cas d'une mise en place...		Possibilité d'organiser des activités l'après-midi avant 16h30 dans le cas d'une mise en place...
	...du mercredi matin d'école	...de 4 jours d'école allongés*	...d'un horaire continu
Pas besoin de modifier l'horaire des activités	45%	25%	
Oui, sans problème	16%	17%	43%
Oui, mais avec difficulté	28%	44%	32%
Non	10%	14%	25%
	(N=372) 100%	(N=373) 100%	(N=371) 100%

\* Jusqu'à 17h.

Lecture: 45% des prestataires enquêtés n'auraient pas besoin de modifier l'horaire de leurs activités si le mercredi matin d'école était mis en place.

Source: Enquête ATSE - SRED juin 2009

ces deux scénarios, touche particulièrement ceux organisant des activités dans le domaine de la musique.

### Des problèmes d'organisation et d'infrastructures avant tout

Pour ceux qui évoquent des difficultés, ce sont avant tout, quel que soit le scénario et par ordre d'importance, des problèmes d'organisation (pour les deux tiers d'entre eux) qui sont relevés, puis d'infrastructures et d'équipements (la moitié), et enfin de personnel encadrant (un quart ou plus)<sup>13</sup>. L'éventualité de difficultés d'ordre financier est peu mentionnée (10-12%). Par ailleurs, une partie des prestataires ayant des difficultés dans le cas d'un *allongement des 4 jours d'école* (10%) relève que ce scénario amènerait probablement à réduire la durée de l'activité ou à finir les cours trop tard dans la journée, ce qui entraînerait un surcroît de fatigue chez les enfants.

### Proposer des activités avant 16h30 ?

Le scénario de *l'horaire continu* supprime d'un côté la plage horaire du mercredi matin disponible pour des activités extrascolaires et offre d'un autre côté la possibilité d'en proposer sur de «nouvelles» plages horaires, les après-midis à partir de 14h30.

Face à ce scénario, les trois quarts des prestataires disent pouvoir proposer des activités avant 16h30 (dont un peu moins de la moitié sans difficulté particulière) et le quart restant ne le pourrait pas (**Figure 4**). Les écoles privées, les particuliers indépendants et les entreprises, ainsi que les associations et clubs qui emploient des professionnels rémunérés (notamment dans le domaine de la musique) disent plus souvent que les autres être en mesure d'organiser des activités avant 16h30. Les associations et clubs dont l'encadrement des activités est assuré principalement par des bénévoles (comme généralement dans le domaine du sport) disent plus souvent ne pas pouvoir le faire ou alors avec difficulté, peu de bénévoles pouvant se rendre disponibles au milieu de l'après-midi.

Ainsi, les prestataires ayant des difficultés pour proposer des activités avant 16h30 dans le cas d'un *horaire continu*, ou ne le pouvant pas, mentionnent avant tout des problèmes concernant le personnel encadrant (pour plus de 80% d'entre eux), puis d'organisation (les deux tiers), d'infrastructures et d'équipements (un tiers) et enfin de ressources financières (un sur six).

*des 4 jours d'école*, il s'agissait de saisir si les prestataires étaient en mesure d'adapter l'horaire de leurs activités; et dans le cas de la mise en place d'un *horaire continu* qui libérerait les élèves dès 14h30, s'ils étaient en mesure de proposer des activités les après-midis avant 16h30.

Comparativement à *l'allongement des 4 jours d'école*, *l'ajout du mercredi matin d'école* poserait moins de difficultés aux prestataires pour réorganiser l'horaire de leurs activités (**Figure 4**). Tout d'abord, les prestataires proposant des activités au moins un après-midi après l'école<sup>12</sup> sont plus nombreux que ceux en organisant le mercredi matin (plus de 80% contre la moitié). Par ailleurs, *l'ajout du mercredi matin d'école* touche une seule plage horaire sur la semaine, alors que *l'allongement des 4 jours d'école* touche quatre plages horaires, demandant ainsi dans ce dernier cas une réorganisation plus conséquente et souvent plus difficile pour les prestataires ayant une couverture horaire en fin d'après-midi qui touche chaque jour d'école. En effet, le déplacement des activités plus tard en soirée peut être problématique à plusieurs niveaux: des conflits horaires peuvent surgir au sein même d'une association ou d'un club qui doit gérer différents groupes (enfants, adolescents et adultes), mais aussi entre différents prestataires dans l'usage des infrastructures et des équipements (par exemple plusieurs associations sportives se partageant une salle de sport polyvalente).

### ... mais serait très contraignant pour certains prestataires

Toutefois, *l'ajout du mercredi matin d'école* poserait particulièrement des difficultés aux prestataires qui ont besoin d'une journée entière pour déployer leurs activités, par exemple pour des sorties à la journée (clubs de ski, centres de loisirs, etc.); pour les maintenir, ils devraient alors les déplacer sur le week-end. De même, les prestataires ayant une forte concentration d'activité le mercredi matin, comme par exemple les clubs de tennis, y voient spécifiquement des difficultés pour réorganiser leurs horaires dans ce cas de figure.

### Un quart des prestataires de toute façon en difficulté

Un quart des prestataires seraient en difficulté («oui, mais avec difficulté» et «non») à la fois face à un *allongement des 4 jours d'école* et un *ajout du mercredi matin d'école*, et un autre quart n'aurait aucune difficulté particulière face à ces deux scénarios pour réaménager l'horaire de leurs activités («pas besoin» et «oui, sans problème»). En ce qui concerne l'autre moitié des prestataires, ils seraient davantage dans la situation d'être en difficulté dans le cas d'un *allongement des 4 jours d'école* et pas en difficulté dans celui d'un *ajout du mercredi matin d'école*, que dans la situation inverse (un tiers des prestataires *versus* un sixième). A noter que la situation où les prestataires seraient en difficulté, pour

## La fréquentation des activités: anticipation à la baisse ou à la hausse selon le scénario

Dans le cas de l'allongement des 4 jours d'école ou de celui de l'ajout du mercredi matin d'école, environ la moitié des prestataires anticipent une baisse<sup>14</sup> de la fréquentation à leurs activités (respectivement 58% et 43%), alors que dans le cas d'un horaire continu, la moitié des prestataires anticipent une augmentation. En effet, comme déjà dit précédemment, les deux premiers scénarios restreignent le nombre de plages horaires, surtout celui de l'allongement des 4 jours d'école, alors que l'horaire continu donne la possibilité d'étendre ou de développer des activités au milieu de l'après-midi. Toutefois, dans le cas de l'horaire continu, un prestataire sur cinq y voit tout de même une possible baisse de la fréquentation à leurs activités.

Pour les trois scénarios, la baisse est évidemment particulièrement mentionnée par les prestataires ayant des difficultés à modifier l'horaire de leurs activités ou ne pouvant le faire, ou encore ne pouvant proposer des activités avant 16h30.

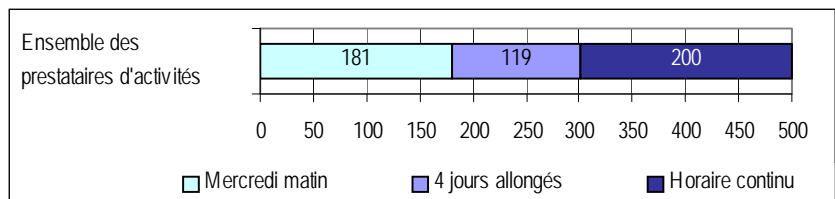
## Pas de préférence marquée pour un scénario d'horaire scolaire

Invités à exprimer leurs préférences face aux trois scénarios d'horaire scolaire, les prestataires d'activités extrascolaires n'ont pas un avis tranché, mais l'horaire continu est globalement le scénario préféré suivi de près par celui de l'ajout du mercredi matin d'école; l'allongement des 4 jours d'école arrive en dernier choix<sup>15</sup> (Figure 5a). Toutefois, leur position varie, entre autres, selon le domaine d'activités qu'ils proposent et selon les plages horaires qu'ils couvrent sur la semaine.

Les prestataires dans le domaine de la musique, dont la plupart ont une large couverture horaire sur la semaine, ne souhaitent pas, avant tout, que les jours d'école soient allongés et préfèrent tout d'abord la mise en place d'un horaire continu, sinon de l'ajout du mercredi matin d'école (Figure 5b). Les associations et clubs sportifs préfèrent également l'horaire continu, mais d'une manière moins marquée; l'ajout du mercredi matin d'école suit de près ce premier choix. Toutefois, dans le domaine du sport, certains privilégient plutôt l'ajout du mercredi matin d'école (par exemple

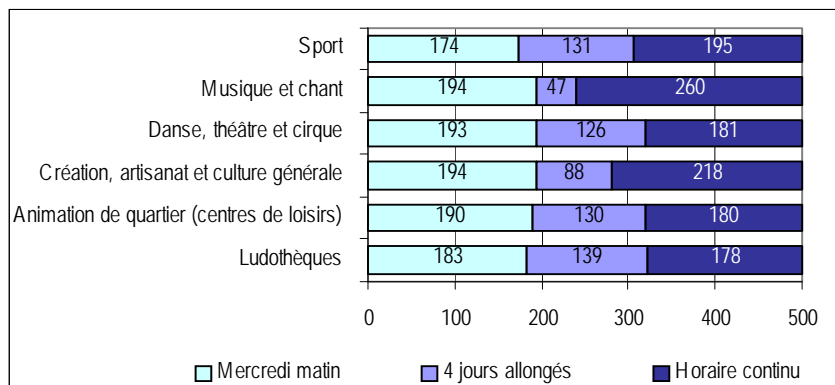
Figure 5. Préférences des prestataires d'activités extrascolaires destinées aux enfants âgés de 4 à 12 ans face à trois scénarios d'horaire scolaire (en nombre de points\*)

### 5a. Ensemble des prestataires (N=373)

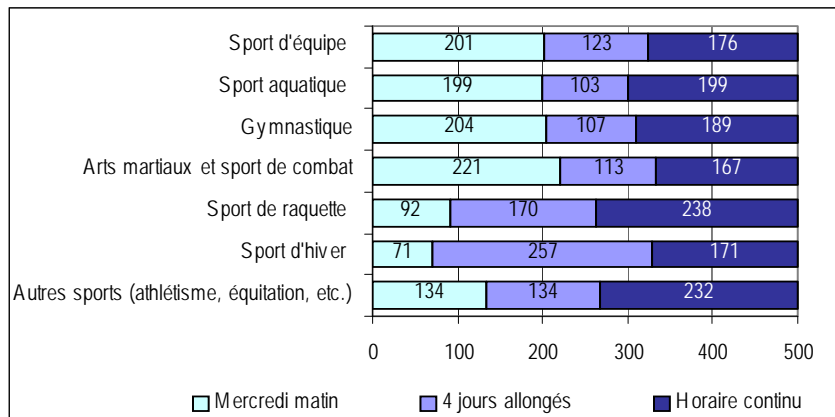


\* Les prestataires enquêtés devaient exprimer leur préférence par comparaison deux à deux des scénarios: l'ajout du mercredi matin d'école est préférable, équivalent, pas préférable à l'allongement des 4 jours d'école; de même avec l'ajout du mercredi matin d'école versus l'horaire continu et l'allongement des 4 jours d'école versus l'horaire continu. Une pondération (attribution d'un nombre de points) a été appliquée selon l'ordre de préférence: 3 pts si 1<sup>re</sup> place, 2 pts si 1<sup>re</sup> place ex aequo ou 2<sup>e</sup> place, et 1 pt si 2<sup>e</sup> place ex aequo. La somme des points est ramenée à 500, afin de donner un ordre de priorité et de pouvoir comparer les préférences selon les catégories d'analyse (p. ex. selon le domaine d'activité).

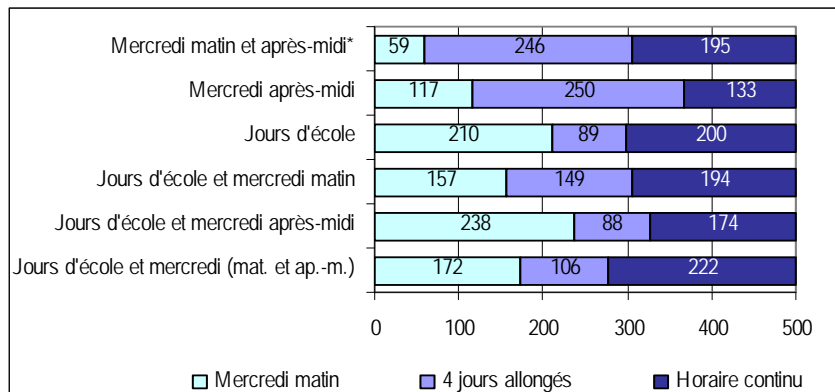
### 5b. Selon le domaine d'activité



### 5c. Selon le type de sport



### 5d. Selon les plages horaires couvertes



\* Inclus les quelques prestataires organisant des activités uniquement le mercredi matin.

Source: Enquête ATSE - SRED juin 2009

sport d'équipe ou gymnastique) et d'autres l'allongement des 4 jours d'école (sport d'hiver) (Figure 5c).

Plus globalement, les prestataires ayant une forte couverture horaire sur l'ensemble de la semaine préfèrent d'abord l'horaire continu (Figure 5d); ceux ayant une couverture horaire moyenne, sans occuper la plage horaire du mercredi matin, privilégient l'ajout du mercredi matin d'école; enfin, ceux ayant une couverture horaire plus faible sur la semaine et axée sur le mercredi (matin et/ou après-midi) préfèrent l'allongement des 4 jours d'école.

### L'horaire continu: oui mais...

Si l'horaire continu permet une extension des activités les après-midis à partir de 14h30, il oblige à repenser de façon plus conséquente l'organisation du temps extrascolaire journalier et hebdomadaire. L'accès aux infrastructures et aux équipements durant les plages libérées est certes une difficulté non négligeable relevée par les prestataires (par exemple la disponibilité des bâtiments scolaires). Mais la question du personnel encadrant est sans doute la plus problématique et la plus préoccupante pour les prestataires fonctionnant et comptant sur l'engagement actif de bénévoles peu disponibles au milieu de l'après-midi.

En revanche, les prestataires dont les activités sont dispensées en général par des professionnels rémunérés (professeurs de musique, de danse, de tennis, de natation), et souvent sous forme de cours collectifs et individuels, préfèrent nettement le scénario de l'horaire continu. Ce dernier leur permettrait d'assurer non seulement une offre plus conséquente dans leur domaine d'activité, mais aussi de maintenir des contrats d'engagement auprès des professionnels.

### Les défis de tout changement d'horaire scolaire

Toute modification d'horaire scolaire, surtout lorsqu'elle touche l'enseignement primaire, révèle à quel point l'horaire scolaire est un élément central de la conciliation des temps sociaux et un élément important structurant l'organisation des familles et des acteurs proches de l'école.

Concernant spécifiquement l'aménagement des activités extrascolaires, toute modification – particulièrement lorsqu'elle

augmente le temps scolaire et, par conséquent, réduit non seulement le temps disponible pour les prestataires pour organiser des activités, mais également celui des enfants pour y participer – met au défi de maintenir la diversité et la qualité des activités offertes.

Enfin, toute modification d'horaire scolaire (ré)interroge les liens entre l'école et l'extrascolaire, en termes de complémentarité, voire d'intégration, notamment lorsque l'on envisage le modèle de l'horaire continu qui peut réserver une partie des après-midis à des activités extrascolaires. ■

### Notes

<sup>1</sup> De la culture et du sport, depuis décembre 2009.

<sup>2</sup> Le principe d'une augmentation de la dotation horaire a été reconnu par le Conseil d'Etat puis le Grand Conseil au moment de l'adhésion du canton de Genève au concordat HarmoS et à la Convention scolaire romande. Voir entre autres *Les Clefs de l'Ecole*. Genève: DIP, n° 3, avril 2009, pp. 8-9. [http://www.ge.ch/dip/doc/publications/clefs/03/08\\_dossier\\_tps\\_scolaire.pdf](http://www.ge.ch/dip/doc/publications/clefs/03/08_dossier_tps_scolaire.pdf)

<sup>3</sup> Une commission consultative, la Commission HarmoS et horaire scolaire (HHS), réunissant les principaux partenaires institutionnels et associatifs de l'école a été mise en place en avril 2009. Elle avait comme mission principale d'élaborer et d'étudier différents modèles d'horaire scolaire intégrant une augmentation de la dotation horaire d'enseignement. Un modèle (semaine de 4 jours et demi avec école le mercredi matin) a été soumis à consultation, au printemps 2010, auprès d'une centaine d'instances associatives, politiques, syndicales, religieuses, culturelles et sportives, afin de saisir leur degré d'adhésion.

<sup>4</sup> L'étude comportait trois autres volets: une enquête auprès des parents d'élèves de l'enseignement infantin et primaire public; une revue critique des recherches en chronobiologie et chronopsychologie sur l'impact de différents types d'aménagement du temps scolaire sur les rythmes d'apprentissage des élèves; et une analyse socio-historique de l'évolution de l'horaire scolaire dans l'enseignement infantin et primaire public à Genève (1965-2009) (Pecorini, M., Jaunin, A., Ducret, J.-J., Benninghoff, F. (2010). *Aménagement du temps scolaire et extrascolaire. Vers un nouvel horaire scolaire*. Genève: SRED).

<sup>5</sup> *Op. cit.*, pp. 101-135.

<sup>6</sup> L'enquête a été confiée à M. Marco Spagnoli, collaborateur au DIP.

<sup>7</sup> Lamprecht, M., Fischer, A., Stamm, H. (2008). *Sport Suisse 2008, Rapport sur les enfants et les adolescents*. Macolin: OFSPO.

<sup>8</sup> Les ressources financières des prestataires peuvent aussi provenir de cotisations, de taxes d'inscription et/ou de sponsors le plus souvent locaux. Pour les ludothèques et les centres de loisirs (animation de quartier), leur budget est assuré dans la quasi-totalité par des subventions publiques, la part de cotisations ou de contributions pour une animation étant très faible.

<sup>9</sup> Pecorini, M. et al. (2010), pp. 101-135.

<sup>10</sup> *Les Clefs de l'Ecole. Ibid.*

<sup>11</sup> L'horaire continu peut se concevoir indépendamment de l'augmentation d'une dotation horaire (par exemple l'horaire continu à l'école des Eaux-Vives avec des matinées qui se termine à 13h) et implique, dans le contexte genevois, un changement notoire dans l'organisation du temps scolaire et extrascolaire (journalier et hebdomadaire).

<sup>12</sup> Seul un cinquième de ces prestataires ne couvrent qu'une plage horaire sur les quatre possibles en fin d'après-midi après l'école (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

<sup>13</sup> A noter que les écoles privées, les particuliers indépendants et les entreprises évoquent moins souvent que les associations ou clubs (subventionnés ou non) des difficultés relatives au personnel encadrant.

<sup>14</sup> Moins de 5% des prestataires anticipent une hausse de la fréquentation; les autres n'y voient pas d'impact.

<sup>15</sup> Par ailleurs, moins de 10% des prestataires ont exprimé n'avoir aucune préférence entre ces trois scénarios et la majorité d'entre eux (70%) disent n'avoir pas besoin de modifier ou d'adapter l'horaire de leurs activités. De plus, 3% des prestataires n'ont pas répondu à la question des préférences et 8% ont fourni des réponses incohérentes. Par ailleurs, quelle que soit la position exprimée, 2% des prestataires ont manifesté le souhait que l'horaire scolaire ne soit pas modifié (aucun scénario ne convient, augmentation de la fatigue pour les enfants, réorganisation trop importante, etc.). ■

## Dernières publications du SRED

### Rapports de recherche:

- ♦ Aménagement du temps scolaire et extrascolaire. Vers un nouvel horaire scolaire. M. PECORINI, A. JAUNIN, J.-J. DUCRET, F. BENNINGHOFF. Mars 2010, 165 p. [doc.10.005]
- ♦ Analyse de la charge de travail des enseignants du secondaire. F. DUCREY, Y. HRIZI, E. ISSAIEVA MOUBARAK-NAHRA, coll. R. ALLIATA. Février 2010, 86 p. [doc. 10.004]
- ♦ Les établissements du REP dans leur environnement. Quatrième rapport intermédiaire : quatre études de cas. Année scolaire 2008-2009. J.-M. JAEGGI et I. SCHWOB. Février 2010, 116 p. [doc. 10.003]
- ♦ Représentations et pratiques déclarées de lecture-écriture dans les disciplines autres que le français. E. HAYOZ et A. SOUSSI. Janvier 2010, 47 p. [doc. 10.001]
- ♦ Représentations des pratiques éducatives chez les professionnel-le-s de la petite enfance. Étude comparative. E.H. SAADA et J.-J. DUCRET. Novembre 2009, 80 p. [doc. 09.015]
- ♦ Évaluation des acquis des élèves à l'école obligatoire. L'évaluation cantonale et commune: état de situation du dispositif existant, points forts et points faibles, perspectives d'avenir. A. SOUSSI, E. GUILLEY, N. GUIGNARD et C. NIDEGGER. Mai 2009, 115 p. [doc. 09.013]
- ♦ La formation continue des enseignants au Cycle d'orientation. F. BENNINGHOFF, E. HAYOZ, coll. H. BAILLON. Mai 2009, 143 p. [doc. 09.011]
- ♦ Courants et tourbillons. Gestions dévolutives et directives des interactions en classe. O. de MARCELLUS. Avril 2009, 156 p. + CD-ROM [doc. 09.010]

### Cahiers du SRED:

- ♦ No 15: Actes du 3e colloque « Constructivisme et éducation »: Construction intra/intersubjective des connaissances et du sujet connaissant. *L'intégralité des textes de ce colloque organisé à Genève en septembre 2007*. Février 2009, 604 p.
- ♦ No 14: L'enseignement secondaire à l'échelle mondiale: bilans et perspectives. Actes du colloque de Genève, 5-7 septembre 2004. N. BOTTANI, C. MAGNIN, E. ZOTTOS (éd.). Décembre 2005.

### Indicateurs de l'enseignement:

- ♦ L'enseignement à Genève. Ensemble d'indicateurs du système genevois d'enseignement et de formation. Édition 2009. O. LE ROY-ZEN RUFFINEN (coord.), L. MARTZ, A. JAUNIN, F. PETRUCCI. Octobre 2009, 240 p. [doc. 09.017]
- ♦ Mémento statistique de l'éducation à Genève. Édition 2010. A. EVRARD. Printemps 2010, dépliant 16 p.

### Notes d'information:

- ♦ No 38: Interroger l'école sur l'éducation au développement durable. C. A. KAISER. Juin 2010, 8 p.
- ♦ No 37: Adéquation aux besoins dans un système complexe: le dispositif d'éducation spécialisée à Genève. P.-A. WASSMER. Octobre 2009, 8 p.
- ♦ No 36: Résultats aux épreuves cantonales ou communes de français et aux tests diagnostiques des difficultés de lecture. A. SOUSSI, C. NIDEGGER. Septembre 2009, 12 p.
- ♦ No 35: Influence des caractéristiques des élèves et de la classe fréquentée sur les résultats aux évaluations cantonales. F. PETRUCCI, C. NIDEGGER. Octobre 2008, 12 p.
- ♦ No 34: Pratiques d'enseignement de la lecture à l'école obligatoire et dans les dispositifs d'insertion scolaire et professionnelle. A. SOUSSI, F. DUCREY. Octobre 2008, 8 p.
- ♦ No 33: Les élèves du bassin franco-valdo-genevois scolarisés à Genève. A. JAUNIN, O. LE ROY-ZEN RUFFINEN, M. PILLET. Février 2008, 12 p.
- ♦ No 32: Filles et garçons: une anticipation de leurs rôles sociaux par des parcours scolaires différenciés. O. LE ROY-ZEN RUFFINEN, D. DI MARE APPERE. Octobre 2007, 8 p.

### Informations complémentaires :

[alexandre.jaunin@etat.ge.ch](mailto:alexandre.jaunin@etat.ge.ch), 022 546 71 49 – [muriel.pecorini@etat.ge.ch](mailto:muriel.pecorini@etat.ge.ch), 022 546 71 55

### Edition :

[narain.jagasia@etat.ge.ch](mailto:narain.jagasia@etat.ge.ch), 022 546 71 14

### Version électronique de cette note :

<http://www.ge.ch/sred/publications/notesinfo>